

Réunion de Conseil Municipal du 30 mars 2016

L'an deux mil seize et le trente mars à 20 heures 00 , le Conseil Municipal de la commune d'Essertines-en-Châtelneuf, convoqué le 22 mars 2016 s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Henri MEUNIER

Présents : : MEUNIER Henri - CHATAIN Joseph - SOLLE François -ROCHIGNEUX Béatrice - GUILLOT Hervé - TRUNEL André - PASSEL Louis -MUSY Marie-Valérie - IMBERT Delphine -JASLEIRE Michel --
- FOREST Bernadette - FORESTIER Pascal

Absents non excusés :

A bsents excusés : POYET Stéphane DONNAINT Ludovic

Secrétaire de séance : IMBERT Delphine

Après avoir approuvé à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal :

1. Approuve le schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération Loire Forez
2. Vote les subventions aux associations 2016 :
 -
 - Club des jeunes Essertines-en-Châtelneuf 100 €
 - Maison de retraite de Champdieu 45 €
 - Sou des écoles d'Essertines-en-Châtelneuf 200 €
 - R.S.C.M. (rencontres sportives des écoles) 300 €
 - Syndicat de la fourme 100 €
3. Désigne, suite à l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 déterminant le périmètre définitif de la nouvelle communauté d'agglomération de l'ouest forézien dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal :
 - Henri MEUNIER, délégué titulaire
 - Joseph CHATAIN, délégué suppléant
4. Approuve le nouveau tableau de classement de la voirie communale :
 -
 -
5. Approuve le projet de convention de mise à disposition du service technique de la commune d'Essertines-en-Châtelneuf auprès de la communauté d'agglomération Loire Forez pour la surveillance et l'entretien de ses unités de traitements des eaux usées.
6. Vote la décision modificative n°3 au budget général :

Compte	Libellé	Crédit	débit
2151-20	Réseau de voirie		-3 300
21578-21	Autre matériel et outillage	+ 1 500 €	
2184-21	Mobilier	+ 400 €	
21312-25	Bâtiments scolaires	+ 1 400 €	

7. Décide de créer un budget annexe « Lotissement Malleray » avec option TVA à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'aménagement d'une zone AUa à Malleray (acquisition de terrain, dépôt de permis d'aménager, travaux réseaux, voirie... et revente des parcelles)

8. Donne un accord de principe pour l'acquisition des parcelles cadastrées C 60aa, C 81, C82, C 383 à Malleray pour un montant de 100 000 € T.T.C
9. Autorise le maire à déposer et à signer une autorisation de travaux pour les travaux d'accessibilité de la Chapelle avec demande de dérogation compte tenu de la disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs coûts et leurs effets sur l'usage du bâtiment et ses abords compte tenu de l'environnement et de la préservation du patrimoine architectural
10. Approuve le projet de convention de création d'un service commun « Pôle Technique Intercommunal » des communes de Bard, Châtelneuf et Essertines en Châtelneuf à compter du 1^{er} janvier 2017.
11. Echange sur l'éventuel achat d'une parcelle le long de la voie communale de la Brosses